

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de CORNIL

L'an deux mil vingt six, le vingt trois avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal FOUCHÉ.

Étaient présents : M. Pascal FOUCHÉ, Mme Éliette BESSE, M. Patrice MARTINIE, Mme Irène SERVIÈRES, M. Denis LAJOINIE, Mme Laëtitia GUINDRE, M. Pierre-Louis DAUZIER, Mme Carine VACHER, M. Jérôme SCHMITT, Mme Catherine POINT-CARDINALE, M. Jérôme CATINAUD, Mme Christelle RITOU, M. Vincent DELORD, M. Serge BONNET, M. Hubert EYMAT.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Serge BONNET.

Ordre du jour :

- 01 - Désignation du secrétaire de séance
- 02 - Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2026
- 03 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Communal
- 04 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Lotissement
- 05 - Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget Communal
- 06 - Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget Lotissement
- 07 - Attribution des subventions aux associations 2026
- 08 - Vote des taxes des contributions directes locales 2026
- 09 - Point d'information : travaux d'investissement 2026
- 10 - Approbation du budget primitif de l'année 2026 : Budget Communal
- 11 - Approbation du budget primitif de l'année 2026 : Budget Lotissement
- 12 - Divers
- 13 - Questions diverses

INFORMATION : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Serge BONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

INFORMATION : Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2026

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2026 est **approuvé à l'unanimité**.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-018 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Communal

Le Président de l'assemblée présente le Compte Financier Unique (CFU) du budget communal pour l'exercice 2025 :

• COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE

- <u>Section de fonctionnement</u>	
. Excédent de fonctionnement de l'année 2025	+ 78 481,59
. Excédent de l'année antérieure	+ 89 027,29

<u>Excédent de fonctionnement</u>	+ 167 508,88
- <u>Section d'investissement</u>	
. Déficit d'investissement de l'année 2025	- 75 503,19
. Déficit de l'année antérieure	- 95 843,93

<u>Déficit d'investissement</u>	- 171 347,12

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025 :

DÉFICIT DE : - 3 838,24

Après avoir entendu la lecture du document financier, le conseil municipal approuve le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025.

14 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-019 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Lotissement

Le Président de l'assemblée présente le Compte Financier Unique (CFU) du budget lotissement pour l'exercice 2025 :

• COMPTE FINANCIER UNIQUE DU LOTISSEMENT

- <u>Section de fonctionnement</u>	
. Excédent de fonctionnement de l'année 2025	0,00
. Déficit de l'année antérieure	0,00

Résultat de fonctionnement	0,00
- <u>Section d'investissement</u>	
. Déficit d'investissement de l'année 2025	0,00
. Déficit de l'année antérieure	- 58 527,35

Déficit d'investissement	- 58 527,35

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025 :

DÉFICIT DE - 58 527,35

Après avoir entendu la lecture du document financier, le conseil municipal approuve le compte financier unique du lotissement pour l'exercice 2025.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-020 : Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget Communal

Le maire présente à l'assemblée les résultats 2025 à affecter (Budget Communal) :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement antérieur	+ 89 027,29
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 95 843,93

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

Recettes	242 481,62
Dépenses	317 984,81
Solde d'exécution de l'exercice	- 75 503,19
Solde année antérieure	- 95 843,93
Solde d'exécution cumulé	- 171 347,12

Restes à réaliser

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde	0,00

Besoin de financement de la section **171 347,12**

Résultats de fonctionnement au 31/12/2025

Recettes	934 489,39
Dépenses	856 007,80

Résultat de l'exercice	78 481,59
Excédent antérieur	89 027,29
Total à affecter	167 508,88

Ces résultats seront repris dans le budget principal 2026 de la façon suivante :

au 001 – investissement dépenses : 171 347,12
au 1068 - investissement recettes : 167 508,88

Après avoir entendu la lecture du document financier, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget communal.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-021 : Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget Lotissement

Le maire présente à l'assemblée les résultats 2025 à affecter (Lotissement) :

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU LOTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde année antérieure	- 58 527,35
Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé	- 58 527,35

Résultats de fonctionnement au 31/12/2025

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde antérieur	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Total à affecter	0,00

Ces résultats seront repris dans le budget lotissement 2026 de la façon suivante :

au 002 - fonctionnement recettes :	0,00
au 001 - investissement dépenses :	58 527,35

Après avoir entendu la lecture du document financier, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget lotissement.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-022 : Attribution des subventions aux associations 2026

Madame Éliette BESSE, présidente de l'Amicale de Poumeyrol, et Madame Laëtitia GUINDRE, vice-présidente du Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire, s'abstiennent de prendre part à la délibération qui concerne le vote des subventions aux associations.

Chaque année, le conseil municipal octroie des subventions de fonctionnement à diverses associations afin de leur permettre de maintenir ou de développer le niveau de leurs activités. En effet, chacune dans leur domaine concoure à l'animation et à l'amélioration de qualité de la vie communale.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution des sommes par association et ce, conformément à la liste établie lors de la commission des associations du 04 avril 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- S'est prononcé sur la répartition des subventions selon le tableau annexé proposé,
- Dit que les subventions seront versées en fonction des éléments comptables et des projets envisagés, transmis par les associations,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif principal de l'exercice 2026.

15 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-023 : Vote des taxes des contributions directes locales 2026

Le maire présente au conseil municipal le tableau des contributions directes pour l'année 2025.

Il propose les taux suivants :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/ N-1 (%)	Taux appliqués (%)	Produit voté	Variation du produit /N-1 (%)
Taxe foncière bâtie	1 035 000	1,371	34,870	360 905	4,364
Taxe foncière non bâtie	27 200	0,741	50,370	13 701	0,743
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	113 800	-9,467	7,130	8 114	-9,462
TOTAL	1 176 000			382 720	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **dit** que les taux appliqués se décomposent comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,37 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,13 %

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Point d'information : travaux d'investissement 2026

Monsieur le maire présente les travaux à réaliser en 2026 :

- **des travaux nécessaires sont déjà engagés** : la toiture de la cantine de Poumeyrol endommagée par la tempête de juin 2025 doit être remplacée pour environ 15 000€, le système informatique obsolète de la mairie est renouvelé (le serveur et 3 postes informatiques pour 20 000€), les pneus du tracteur KLAAS sont à changer pour 3 700€, les trottoirs de la Rue du Bois-Monsieur sont à refaire pour suite des travaux de réfection de la voirie pour un coût d'environ 15 000€, le passage aux LEDs de 58 luminaires d'éclairage public est prévu pour 6 500€ ;

- **des travaux sont indispensables à réaliser à l'école communale** : le projet de changement du système de chauffage dans les bâtiments du bas (classes, garderie et dortoir des maternelles, réfectoire et salle de motricité) est en attente des attributions de subventions. Le coût global estimé de l'opération s'élèverait à 70 000€ ;

- **divers petits travaux sont à envisager sur les bâtiments communaux** : le démoussage des toitures, la peinture des persiennes du bâtiment de la pizzeria, la remise en état de l'éclairage extérieur de l'église et des portails du cimetière.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-024 : Approbation du budget primitif de l'année 2026 : Budget Communal

Le maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2026 pour la commune :

• **BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 989 150,00
Recettes : 989 150,00

- Section d'investissement :
Dépenses : 455 347,12
Recettes : 455 347,12

Après avoir entendu la lecture du document financier et après délibération, le conseil municipal :

- **approuve** le budget primitif de la commune de l'année 2026,
- **autorise** le maire à opérer des **virements de crédits** de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et conformément à l'**article L.1612-28 du CGCT**, dans les limites de :
 - Fonctionnement : **7,5%** des dépenses réelle de la section,
 - Investissement : **7,5%** des dépenses réelle de la section.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2026-025 : Approbation du budget primitif de l'année 2026 : Budget Lotissement

Le maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2026 pour le lotissement :

• **BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT**

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 58 527,35
Recettes : 58 527,35

- Section d'investissement :
Dépenses : 117 054,70
Recettes : 117 054,70

Après avoir entendu la lecture du document financier et après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif du lotissement de l'année 2026.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Divers

- La commune ne souhaite pas préempter sur la vente de la maison située Rue du Bois-Monsieur.

- Le jeune arbre situé sur la place de Cornil à côté du monument aux morts a été à nouveau abîmé par un véhicule qui sortait de son stationnement. Considérant que l'arbre gêne les manoeuvres des véhicules à cet endroit, et qu'il est régulièrement endommagé et remplacé, le conseil municipal décide à l'unanimité de le faire enlever définitivement.

- Le prochain conseil municipal est prévu avant le mois de juillet.

INFORMATION : Questions diverses

- Madame GUINDRE propose la création d'un groupe de travail pour promouvoir la commune à l'extérieur et ainsi attirer de nouveaux habitants et familles. Elle suggère notamment de mettre en avant la maison de santé et l'école communale, avec ses nombreux services dédiés.
- CORNIL reçoit prochainement la délégation allemande du comité de jumelage qui devrait profiter des réjouissances corréziennes entre le 30 avril et le 04 mai 2026.
- Agenda communal :
 - le 03 mai 2026 : vide-greniers et marché estival ;
 - le 08 mai 2026 : cérémonie avec la présence du 126ème RI de Brive et apéritif citoyen pour l'élection du nouveau conseil municipal.

La séance est levée à 21h02.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 11 Juin 2026



Le maire,


Pascal FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,


Serge BONNET

